



Peut on imposer un droit de visite selon la volonté de l'enfant

Par **franoise_old**, le **04/07/2007** à **10:21**

Après mon divorce, mon ex mari avait un droit de garde pour les vacances. Après s'être désintéressé de son enfant, mon fils Julien a souhaité ne plus rencontrer son papa. Afin d'être dans la légalité, j'ai fait à la demande un auprès du Juge des Affaires Familiales. Celui-ci a rendu le Jugement comme quoi son papa n'aurait le droit de l'avoir que 3 semaines l'été à condition de venir le chercher, car il habite dans le PDC et nous dans le 78. Voilà que la période des vacances approché, son papa ne s'est pas manifesté, mais mon fils Julien se rend malade car il ne désire pas passer ses vacances avec lui et sa nouvelle épouse, il s'est remarié il y a 15 jours sans en avertir son fils, nous l'avons appris par un tiers. A quel âge a-t-il le droit de choisir ? Je ne veux pas forcer mon enfant, (Il a 13 ans). Je ne veux pas avoir d'ennuis. J'ai contacté mon avocate qui a dit que Julien devait faire un courrier à son papa. Merci de me répondre.